

MESSAGER

DE TAHITI.

ANNOUÏCÉ : 1 fr. la ligne, caractère 9 points (gr. rom.)
 AU COMPTANT.
 S'adresser au bureau des affaires européennes.

PARTIE OFFICIELLE.

ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE.

Nous Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie, commissaire Impérial aux îles de la Société.

Vu l'arrêté local du 23 Avril 1856 instituant le tribunal de première instance et de commerce de Papeete.

Considérant la nécessité d'augmenter le nombre des juges entrant dans la composition de ce tribunal, afin de mieux assurer le service de la justice.

Sur la demande des notables assemblés, la quelle nous a été présentée par M. l'Ordonnateur, président du tribunal civil.

Vu l'art 7 de l'ordonnance du 28 Avril 1843.

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS ce qui suit:

Article 1^{er} — Le Tribunal de première instance et de commerce institué par l'arrêté 1^{er} de l'arrêté du 23 Avril 1856, sera composé de deux présidents, l'un de la chambre de commerce, l'autre de la chambre civile, et de six juges dont trois civils et trois commerçants.

Article 2 — Le Président du tribunal de commerce sera choisi par le Gouverneur parmi trois candidats proposés par les notables assemblés. A l'époque des élections annuelles, il pourra être remplacé ou réélu pour aussi, dans le cas où il mourrait des suites de la maladie ou au choix du Gouverneur être appelé à remplir cumulativement les fonctions de vice-président de la chambre civile. La présidence cumulée sera exercée par l'Ordonnateur.

Article 3 — Sont et demeurent nuls tous en leur forme et teneur toutes les dispositions de l'arrêté local sur le 2^o Avril 1856, en ce qui concerne ce qui précède.

Article 4 — Le présent arrêté sera publié et enregistré par tout où besoin sera et inséré au Bulletin de l'Ordonnateur.

Papeete, le 31 Décembre 1856.
 DE ROZET.

ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE.

Nous Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie, commissaire Impérial aux îles de la Société.

Vu l'arrêté local du 22 Avril 1856, instituant le tribunal de première instance et de commerce à Papeete; ensemble l'arrêté du 10 Janvier 1857 modificatif de cet acte;

Vu les élections faites par les notables pour 1857.

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

Est nommé président du tribunal de commerce, et vice-président du tribunal de première instance.

M. Salomon, Négociant à Papeete.

Sont valables les élections ci-après:

M. M. Labarague, négociant à Papeete Juge.

Brandt, idem idem

Gilson, idem idem

M. M. Labbé, négociant à Papeete Juge suppléant.

Poole, idem idem

Bottaud, Pharmacien à Papeete idem

La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 10 Janvier 1857.
 DE ROZET.

Par décision ministérielle en date du 20 Septembre 1856. M. Maagey (ruissier) écrivain du commissariat, a été nommé commis en titre de la marine, pour prendre rang du 16 Septembre 1856.

Par ordre du 8 courant de M. le Gouverneur, Chef de division, M. Sazey, maître de port à Papeete, a remis ses fonctions au nommé Facot, quartier-maître de timonerie, qui le remplacera provisoirement.

AVIS OFFICIEL.

Adjudication

sur SOUSMISSIONS CAHETIÈRES.

Le public est prévenu que le mardi 20 janvier 1857, à midi, il sera procédé dans les bureaux de la majorité par voie de sousmissions cachetées à l'adjudication de la fourniture des objets de matériel et des avances de fonds nécessaires aux établissements de genre français.

Les objets ont tous un prix de base.

Les augmentations et les rabais seront exigés à raison de tant pour cent sur ce prix.

Les soumissions indiqueront le temps pendant lequel ils entendent se charger de la fourniture; à défaut de tout renseignement à cet égard la durée du marché serait d'une année.

Les personnes qui auraient l'intention de concourir pourraient prendre connaissance du cahier des charges à la mairie ou à la bibliothèque.

NOUVELLES LOCALES.

Le 8 courant, le transport l'Éclair à qui le la rade de Papeete, pour se rendre en Nouvelle Calédonie.

ÉTAT MAJOR:

M. M. Hibrid-Fer, lieutenant de vaisseau, capitaine; Hobertson, aspirant volontaire; sonnet; Gémard de Vior, aspirant volontaire, faisant fonctions d'officier; Banet, chirurgien auxil. de 3^e classe.

PASSENGERS.

M. M. Wilson, agent du cargo; S. Cam park-t; Compassy; Paschi, jardinier hollandais; Laurier, colporteur; Tranchère, id.

Le même jour est partie pour les îles Sandwich la corvette l'Éclair.

ÉTAT MAJOR:

M. M. Pichon, capit. de vaisseau, commandant; Poellier, lieutenant de vaisseau, second; Belin, lieutenant de vaisseau; De la folle de Encey, enseigne de vaisseau;

De ne, auxiliaire; Dumas, chirurgien de 1^{re} classe; Pélit, aide-commissaire de la marine; aspirants;

De Basilly, de 1^{re} classe; Taillefer, id.; Manceaut, id.; Lanza que, de 2^e classe; Godin, id.

M. l'abbé Bizardy, qui a déjà fait plusieurs campagnes dans les mers du Sud, est l'aumônier de ce bâtiment. C'est avec un grand plaisir que nous l'avons revu parmi nous.

Théâtre.

La soirée de mardi a été paisiblement remplie par la représentation annoncée et à laquelle ont concouru tous nos artistes.

M. Martin s'y est montré au dessus de tout éloge. Quant à M^{lle} Martin elle a été l'objet de vifs applaudissements à ses mérites; artiste d'il y a huit jours elle sait de ja rendre attrayant par sa grâce et sa tenue irréprochable les rôles peu saillants qui lui sont confiés. Espérons qu'elle ne restera pas en aussi belle chemin et qu'elle répondra à l'impopularité du public, qui veut voir en elle la digne épouse de son mari.

Nous donnerons aussi leur part de louanges à ces artistes improvisés qui font preuve de beaucoup d'intelligence et surtout d'une incontestable bonne volonté dont le public leur-tient grand compte. M. La-garde principalement dont le début nous a charmé seconde déjà avec succès notre premier artiste et nous donne de grandes espérances. Mention particulière pour l'exécution d'un motif l'ré du val d'Andore — le chœur — très-bien rendu par les musiciens de l'orchestre.

NOUVELLES DIVERSES.

On ne lira pas sans intérêt le rapport de la brillante expédition de nos troupes en Kabylie que nous extrayons du Moniteur.

L'expédition qui vient de s'accomplir dans les Babes n'a pas eu seulement pour résultat de prouver une fois de plus aux Kabyles l'insupportabilité de nos armes, elle nous a fourni aussi l'occasion d'ouvrir une voie de communication importante au milieu de leurs montagnes et d'y affermir

le plus en plus notre domination.

On sait à quelle occasion cette expédition a été entreprise. Le chef des Kabyles qui sont étiés d'Alger, ayant à l'assaut par ses administrés, M. le colonel commandant la subdivision de Stif envoya sur les lieux son chef de bureau arabe à la tête de quelques goums, afin de s'emparer des individus suspects, comme ayant prémédité et accompli le crime.

L'attitude hostile de cette tribu et des tribus environnantes empêcha le chef de bureau arabe de remplir sa mission; mais il fut rejoint le 11 mai par le commandant Arnaudou, suivi de 320 tirailleurs, et ils résolurent ensemble, pour satisfaire ces populations et les faire rentrer ainsi dans le devoir, de traverser l'Oued-Bord, qui les séparait du territoire des insurgés, et de frapper un coup vigoureux sur le village de Sidi-Aïta, situé à peu de distance de la rive droite de cette rivière.

Ils se mirent en route; mais alors ils se trouverent en présence des contingents des Kharatés et de ceux de plusieurs tribus de Bahors, de quelques-unes des Bou-Akks, qui leur sont limitrophes, des Oued-Vera et de M'abeta des Amoucha, qui borde l'Oued-Bord, et l'opération n'eut d'autre résultat que de nous montrer que l'insurrection embrassait déjà tout le district de Bahors, et de nous donner la crainte de la voir se propager et de devenir inquiétante, à cause surtout des facilités du terrain au milieu duquel elle avait d'abord éclaté.

On apprenait ces événements M. le gouverneur général donna l'ordre au général Massias de marcher contre les revoltés avec les troupes disponibles de sa province, et lui envoya, en même temps, quelques bataillons de la province d'Alger, qui portèrent l'efficacité de sa routine au chiffre imposant de 8,000 hommes de toutes armes.

Le 31, le général Massias put d'jà commencer ses opérations. Son premier soin fut de diriger à la tête de six bataillons et de trois escadrons, une reconnaissance sur Aïoun-Loukan, que dominent les contreforts du Mitanou.

Les Kabyles établis dans cette uberge montagne, en garnison, avec l'instinct militaire qui les caractérise, toutes les créées et tous les pièges. Ils occupaient également, sur la rive droite de l'Oued-Bord, de fortes positions qui devaient battre notre flanc droit.

[La suite en prochain numéro.]

ANNONCES.

Latière Bertrand

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir une boutique de perroquet-confiseur sur le quai à l'enseigne de la maison Haymet et en face de l'auberge Golden Age.

Il prendra des abonnements en ville et chez lui.

New barbers shop opposite the golden age exchange.

GREVE DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

DUS JES DE LA SOCIETE.

Par jugement du 31 décembre 1836, le tribunal correctionnel, faisant application des articles 14 et 16, chapitre V de la loi du 17 mai 1819 et 7 et 13 de l'article local No 36, condamnait le sieur Buisson, Joseph Pierre, commis marchand à Bagnole, à 8 jours de prison, 30 francs d'amende, 50 francs de dépens et aux frais de la procédure, pour dilation envers un dépositaire de l'autorité publique pour des faits relatifs à ses fonctions.

Vu: Pour extrait conforme: Le Président Le Greffier, MARYEAUX, V. DEPOSE.

NOTARIAT DE PAPETERIE.

ASSOCIATION EN NOM COLLECTIF.

Du mercredi 7 janvier 1837, association en nom collectif, entre les sieurs: Luzare-Belba et Charles Grandin, pour l'exploitation d'un fonds de boulangerie, situé à Bagnole.

Durée de la société, trois années et dix mois.

Raison sociale: s'axan et c^o.

Pour extrait conforme à l'acte d'association: Le commissaire maritime

L. F. de Notaire, MARYEAUX.

Publications de mariage.

ENTRE, Jean-François-Casimir THUNOT, Négociant, et M^{lle} Emma-Ven HUNTER, l'écuyer de l'Etat, O. D'Armes P^{er} du

BATIMENTS SUR MADE.

11 novembre, Transport français l'Infernal, comm. n. de par M. Frossard, lieutenant de vaisseau.

18, Golette coloniale *Kamouan lu*, commandée par M. Boulange, lieutenant de vaisseau.

19, Aviso à vapeur le *Styr*, commandé par M. Guimou, lieutenant de vaisseau.

Golette espagnole *Papeete*, désarmée.

DE COMMERCE.

1. Le *de commerce* *Brig. d'Inde*, cap. La nouelle.

3. *Brig. du port de la* *Swale*, cap. Houli.

8. *Baliseur américain* *Corvise*, cap. Deau.

23. *Baliseur français* *Tama*, cap. Ube.

24. *Golette anglaise* *Emily Hart*, cap. Sellon.

26. *Baliseur anglais* *Corvise*, cap. Bouspa.

27. *Golette de Hollande* *Jose*, cap. Frouze.

3 Janvier, *Baliseur américain* *Jeff-H*, cap. Green.

3. *de commerce* *Algonquin*, cap. Ryan.

Mouvements du port de Bagnole, du samedi 3 au samedi 10 Janvier 1837.

ENTRÉS.

6. *Baliseur américain* *Thiefeld*, cap. Green, 529 ton, 30 hommes d'équipage, vena t d'Aloula, ea. du mois 15 à 16.

7. *Baliseur américain* *Olympe*, cap. Ryan, 296 ton, 34 hommes d'équipage, vena t de Mad^{ag} ea. du mois 15 à 16.

SORTIS.

8. *Corvette française* *Estrelles*, commandée par M. Pichon, capitaine de vaisseau, pour les Sandwich.

9. *Transport français* *Hébert*, commandé par M. Richard-Vey, lieutenant de vaisseau, pour la Nlle Calédonie.

10. *Golette de port de Bagnole*, pour la Nlle Calédonie, cap. M. Fournier.

11. *Golette française* *Queen of the Isles*, cap. Chapman, pour les îles sous le vent.

12. *Golette de port de Bagnole*, pour la Nlle Calédonie, cap. M. Fournier.

ARRIVÉS.

Le 8, le *Baliseur américain* *Thiefeld*, accoste le quai.

Le 9, la *Golette anglaise* *Emily Hart*, accoste le quai.

THEATRE.

MERCREDI 14 Janvier 1837.

REPRES. NATION de l'abonnement.

Un mari qui rouit

Vendredille en valets par M. M. Martin, M. Lagarde et 2 amst us.

JEAN LAPINDEUX.

chaussonne de valets par M. Martin.

LES TRIBULATIONS D'UN PARLASSÉ.

Comédie par un amateur.

Une femme dans ma boutique.

Parodie nouvelle en un acte par M. M. Martin, M. Lagarde et 2 amateurs.

PRIX DES PLACES: Premières, 8 francs.

Secondes, 2 francs.

Les militaires sans grades, 1 franc.

On trouvera des billets à l'avance chez M. Crutier.

On commencera à 7 heures et demie.

AVIS.

Les personnes qui obtiennent des calendriers en

trouveront chez M. Colbert.

L'imprimeur Gerat LE GUILLANTON.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES DU 2 AU 10 Janvier 1837.

DATE.	BAREMUS BAROMETRIQUE		TEMPERATURE			Direction du vent.	Force du vent.	Humidité relative en centièmes.	Quantité de pluie tombée.	Vents dominants pendant le jour.
	à 8 heures du matin.	à midi.	Minimum.	Maximum.	Moyenne.					
S. 3	762,69	091,3	22,8	25,8	24,10	31,71	93,4	0,0508	N.E.	
D. 4	762,17	091,0	21,0	24,0	22,50	29,67	105,0	0,0673	N.E.	
L. 5	757,97	091,0	18,3	21,0	20,00	31,80	103,5	0,0642	N.E.	
M. 6	759,72	091,2	23,0	25,8	24,40	29,00	101,0	0,0313	N.E.	
M. 7	758,77	090,8	22,3	24,7	23,50	33,70	102,5	0,0300	N.E.	
J. 8	759,10	091,7	22,0	24,6	23,30	30,80	101,0	0,0311	N.E.	
V. 9	761,07	091,7	21,5	28,3	24,91	28,02	103,4	0,008	N.E.	